

Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 15 janvier 2024

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 15 janvier 2024 à 19 h 30, sous la présidence du maire Carl Marcoux où les conseillers Sylvie Lehoux, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Johanne Nadeau et Stéphane Lehoux sont présents et forment corps entier du conseil.

Mathieu Genest, greffier-trésorier et directeur général est également présent.

Ouverture de l'assemblée

Le maire Carl Marcoux procède à l'ouverture de l'assemblée

01-01-24 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Johanne Nadeau et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en laissant le varia ouvert.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Rapport du maire
5. Période des questions
6. Pige des salles pour la période des Fêtes 2024-2025
7. Correspondance
8. Chèques et comptes
9. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage
10. 1er Projet de règlement numéro 2024-305 modifiant le règlement de zonage 2007-115 concernant des modifications relatives à l'implantation des bâtiments secondaires détachés, aux antennes paraboliques et à l'intersection de rues
11. Dépenses incompressibles
12. Salaires et frais de déplacement
13. Cotisation Fédération Québécoise des Municipalités 2024
14. Cotisation ADMQ 2024
15. Liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité
16. Embauche d'une technicienne en comptabilité et gestion
17. Système téléphonique
18. Offres de service d'ingénieurs – Audit technique de la filière de production d'eau potable
19. Priorités 2024-2025 de la Sûreté du Québec
20. Demande à la CPTAQ – Lait Porc M.C.
21. Varia
22. Clôture de l'assemblée

02-01-24 Adoption des procès-verbaux

Il est dûment proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal du 4 décembre 2023 et des sessions extraordinaires du 12 décembre 2023 tel que rédigé.

Rapport du maire

Le maire souhaite une bonne et heureuse année 2024 et fait un rapport des différents dossiers traités à la MRC.

Pige des salles pour la période des fêtes 2024-2025

Il y eu pige pour les locations de salles pour la période des fêtes. L'administration rejoindra les personnes concernées

Correspondance

- Demande d'autorisation d'évènement – Rallye de Mékinac
- Demande Cocktail Bénéfice
- Demande Cercle de Fermières Saint-Elzéar

03-01-24 Chèques et comptes

Les listes de chèques et comptes ont été déposées aux membres du conseil.

Il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que les déboursés au montant de 1 447 507,69 \$ et les achats au montant de 434 254,08 \$ soient acceptés. Étant donné la fermeture de l'année comptable, certaines factures pourront être payées dans l'année comptable 2023 avant d'avoir été approuvé par le Conseil. Les comptes seront tout de même présentés au Conseil au mois de février.

04-01-24 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage

Avis de motion est donné par Sylvie Lehoux, conseillère, à l'effet qu'elle présentera lors d'une séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 2007-115 concernant des modifications relatives à l'implantation des bâtiments secondaires détachés, aux antennes paraboliques et à l'intersection de rues.

05-01-24 1^{er} Projet de règlement numéro 2024-305 modifiant le règlement de zonage 2007-115 concernant des modifications relatives à l'implantation des bâtiments secondaires détachés, aux antennes paraboliques et à l'intersection de rues

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Elzéar a adopté le Règlement de zonage numéro 2007-115 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications à son règlement de zonage numéro 2007-115;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande l'adoption du règlement tel que présenté

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 15 janvier 2024.

En conséquence, il est dûment proposé par Alain Gilbert et résolu à l'unanimité

Que le projet de règlement numéro 2024-305 modifiant le règlement de zonage 2007-115 concernant des modifications relatives à l'implantation des bâtiments

secondaires détachés, aux antennes paraboliques et à l'intersection de rues soit et est adopté.

06-01-24 *Dépenses incompressibles*

ATTENDU que le conseil municipal a prévu dans le budget des dépenses dites incompressibles;

ATTENDU que la municipalité a adopté le 7 août 2007 le règlement no 2007-126 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

En conséquence, il est proposé par Johanne Nadeau et résolu à l'unanimité

Que les dépenses suivantes soient autorisées à l'avance à la condition que la municipalité ait les crédits suffisants pour le paiement :

Rémunérations, cotisations employeur, CNESST, assurance collective, frais de poste, messagerie, téléphone, journaux et avis, analyses, déneigement, immatriculation, cueillette et disposition des matières résiduelles, location machinerie, entretien mineur camion, entretien mineur terrain et bâtisse, essence, chauffage, fournitures de bureau, électricité, location photocopieur et entretien, location de radios, système d'alarme, carte de crédit, capital et intérêts et frais de banque.

07-01-24 *Salaires et frais de déplacement*

Il est proposé par Stéphane Lehoux et résolu à l'unanimité

D'adopter le document fixant les salaires et autres avantages des élus et du personnel de la Municipalité de Saint-Elzéar établis en fonction du budget et du règlement de taxation pour l'exercice financier 2024. Le document fait partie intégrante de la résolution comme si au long reproduit.

08-01-24 *Cotisation Fédération Québécoise des Municipalités 2024*

Il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

Que la municipalité soit membre de la Fédération québécoise des Municipalités et pour ce faire défraie le coût de contribution annuelle de 2 975,04 \$ incluant les taxes.

09-01-24 *Cotisation ADMQ 2024*

Il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que les membres du conseil autorisent le paiement de la cotisation annuelle 2024 à l'Association des directeurs municipaux du Québec au montant de 1 054,13 \$ incluant les taxes.

10-01-24 *Liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité*

ATTENDU que pour se conformer à l'article 1022 du Code municipal, un état des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales est soumis aux membres du conseil pour approbation;

En conséquence, il est proposé Johanne Nadeau et unanimement résolu

Que le Conseil approuve la liste des immeubles à vendre pour taxes impayées et autorise le directeur général à transmettre cette liste à la MRC de La Nouvelle-

Beauce afin qu'il entreprenne les procédures conformément aux articles 1022 et suivant du Code municipal.

De plus, le conseil autorise le maire et le directeur général et greffier-trésorier à enchérir et acquérir pour et au nom de la municipalité l'un ou des immeubles visés par cette liste, si besoin et conformément à l'article 1038 du Code municipal.

11-01-24 *Embauche d'une technicienne en comptabilité et gestion*

CONSIDÉRANT la municipalité a formé un comité pour l'embauche d'une technicienne en comptabilité et gestion, suite à des changements organisationnels;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

En conséquence, il est dûment proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que les services de Mme Line Matte sont retenus pour un poste à temps plein permanent avec une période d'essai de 3 mois.

Que les conditions seront celles établies par le contrat présenté au Conseil

Que le maire soit autorisé à signer le contrat de travail qui stipule les modalités de l'emploi.

12-01-24 *Système téléphonique*

CONSIDÉRANT la désuétude du système téléphonique actuelle;

CONSIDÉRANT la technologie proposée par TBL Télécom inc.;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

D'accepter l'offre de services de TBL Télécom inc. pour le remplacement du système téléphonique actuel par celui proposé dans les soumissions #16956, #166748 et #166750 pour un montant avant taxe de 10 329 \$.

13-01-24 *Offres de service d'ingénieurs – Audit technique de la filière de production d'eau potable*

CONSIDÉRANT que la municipalité désire optimiser sa filière de production de l'eau potable;

CONSIDÉRANT l'offre de service de EMS Infrastructure au montant de 10 600 \$ avant taxes;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Lehoux et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de EMS Infrastructure pour un montant estimé de 10 600 \$ avant taxes tel que mentionné dans la proposition d'honoraire professionnels P24-002.

14-01-24 *Priorités 2024-2025 de la Sûreté du Québec*

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec procède à leur exercice de planification des priorités pour la période 2024-2025;

CONSIDÉRANT que ce plan d'activité régional et local (PARL) est conçu d'après les priorités locales qui serviront de base pour la planification;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil demandent à la Sûreté du Québec – MRC de la Nouvelle Beauce d’apporter une attention particulière aux actions suivantes :

- 1- Surveillance de la vitesse aux heures de pointe de l’école ainsi que le respect des traverses d’écolier;
- 2- Surveillance de la vitesse aux entrées et aux sorties du village (Rangs Haut et Bas-St-Jacques et route 216);
- 3- Surveillance de tous les lieux publics (ex. : Bâtiment de loisir, Piscine, École, Centre communautaire) particulièrement le soir;
- 4- Surveillance des quartiers résidentiels pendant les mêmes périodes pour en préserver la quiétude;
- 5- Surveillance du respect de la réglementation concernant la circulation des véhicules lourds sur le rang Haut et Bas Saint-Jacques;
- 6- Surveillance des rues du parc industriel après 23 heures;
- 7- Surveillance des installations du Mont Cosmos;
- 8- Présence supplémentaire et plus importante lors des Fêtes de Chez nous pour éviter les méfaits causés aux propriétés plus particulièrement entre 23 heures et 5 heures;
- 9- Présence lors du Défi des 4 versants

15-01-24 *Demande à la CPTAQ – Lait Porc M.C. inc.*

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir l’autorisation d’aliéner et lotir les lots 5 444 602 et 5 444 603 de la municipalité de Saint-Elzéar;

CONSIDÉRANT qu’en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Elzéar doit donner un avis relativement à la demande d’autorisation adressée par Lait Porc M.C. Inc.;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de l’article 58.2 de la Loi, l’avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte de critères visés à l’article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande;

CONSIDÉRANT que la demande d’autorisation n’a aucune conséquence négative sur le développement des activités agricoles et sur les possibilités d’utilisation agricole des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT que la demande d’autorisation n’a aucune conséquence négative en regard de l’application des lois et règlements, notamment en matière d’environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT que la demande d’autorisation n’affecte pas l’homogénéité du territoire;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l’unanimité

Que le conseil de la municipalité de Saint-Elzéar appuie la demande de Lait Porc M.C. Inc. auprès de la CPTAQ concernant l’autorisation d’aliéner et lotir les lots 5 444 602 et 5 44 603.

Que la municipalité informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d’urbanisme de la municipalité.

16-01-24 Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Johanne Nadeau et unanimement résolu

De clore l'assemblée. Il est 20h45.

Carl Marcoux
Maire

Mathieu Genest, greffier-trésorier et
directeur général